



Les honoraires d un avocat

Par **MUNIER**, le 10/10/2011 à 08:31

Bonjour

j ai ete convoqué par le juge pour enfant qui a stipulé que nous devons, le pere et moi meme, etre expertisé par un expert spychologue et convoqué de nouveau pour les resultats

est t il necessaire de prendre un avocat et quel sera environ le tarif de celui ci ?

merci a vous tous

Par **mimi493**, le 10/10/2011 à 09:02

obligatoire, non

Nécessaire, ça dépend de l'affaire.

Les tarifs sont libres et dépendent aussi de la complexité de l'affaire